

Déclaration du Snudi FO à la CAPD du 25 novembre 2016

La CAPD de ce jour se réunit avec notamment comme point à l'ordre du jour les promotions. On nous explique que cela serait la dernière campagne de promotion selon les modalités actuelles.

Dans sa plaquette « Mieux rémunérées, mieux accompagnées, les nouvelles carrières enseignantes », la ministre indiquait qu'en application du protocole PPCR « Les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues doivent pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades. Les taux d'avancement à fixer garantiront des déroulements de carrière correspondant à la durée effective de l'activité professionnelle et permettront d'atteindre les indices de traitement les plus élevés de la hors classe. » Cette baudruche s'est rapidement dégonflée. Lors d'un groupe de travail le 3 novembre sur la mise en place de PPCR, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a confirmé que le fait que les personnels puissent effectuer une carrière complète sur au moins deux grades... n'était qu'une possibilité ! L'engagement comme quoi tous les enseignants pourraient accéder à la hors-classe est donc un nouveau mensonge ! Tout comme le fait que ce nouveau déroulement de carrière serait une avancée pour les PE : le Snudi FO démontre, chiffre à l'appui, que ce qui serait donné d'un côté serait repris de l'autre, que la classe exceptionnelle, grade fonctionnel pour les plus « méritants » sera financée sur le dos des autres collègues.

Ce qui est par contre bien réel, c'est la **réforme de l'évaluation** des enseignants, la suppression de la note et du barème pour l'avancement, la mise en place des pires techniques de management dans l'Éducation nationale, l'accompagnement visant à brimer les collègues et leur inculquer les réformes issues de la loi de Refondation...

Un simple coup d'œil à la grille d'évaluation suffit à se convaincre qu'il ne s'agit plus du tout d'évaluer la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement centrées sur l'enseignement.

En effet, comment accepter d'être évalué sur « **Coopérer avec les partenaires de l'école** » ou « **coopérer avec les parents d'élèves** ». Qui nous évaluera et sur quelles bases ?

Quel sens mettre derrière des compétences comme « **s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel** » et « **agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques** » ? S'inscrire dans la mise en œuvre des réformes ? Remettre en cause la liberté d'opinion des fonctionnaires inscrite dans le statut ?

De plus, cette réforme constitue une négation des prérogatives des CAP qui, par le contrôle exercé par les représentants du personnel, garantissent la transparence dans l'évolution de carrière des enseignants.

Pour cette CAPD, le Snudi FO a collecté les éléments de barèmes donnés par les enseignants, ont vérifié les tableaux d'avancement avec attention pour garantir l'égalité de traitement des personnels. Les organisations syndicales peuvent être saisies par des enseignants qui contesteraient leur note. La CAPD doit être systématiquement avertie en cas de baisse de note.

Avec la réforme, comment les élus pourraient-ils contester la non promotion accélérée au 7^{ème} et au 10^{ème} échelon, à la hors-classe, à la classe exceptionnelle, quand quelques items « satisfaisants » au lieu d' « excellent » obéiraient toute possibilité de promotion accélérée ?

Le Snudi FO, avec sa fédération, continue d'informer et de mobiliser les collègues. Les fédérations FO CGT et SUD ont déjà pris position pour le retrait du projet de réforme. Une pétition a, en quelques jours, déjà été signée par des milliers de collègues. L'action commune peut et doit, comme en 2012 pour le décret Chatel, se réaliser pour mettre en échec la ministre et son projet d'évaluation. Ce qu'il a été possible de faire pour un mauvais projet « de droite », il est possible de le faire pour un mauvais projet « de gauche ».

Nous rappelons d'ailleurs que rien n'est fait, que ce projet n'a pas encore été soumis au comité technique ministériel qui aura lieu le 7 décembre, qu'il n'est pas encore paru au BO. Or nous constatons que certains IEN ont annulé des inspections qui avaient été programmées en mettant en avant cette nouvelle réforme. Nous souhaiterions savoir si des consignes en ce sens qui anticiperait la mise en œuvre de la réforme ont été données.

A ce stade de l'année, nous souhaitons également intervenir sur la **situation des directeurs d'écoles**.

Le Snudi FO constate que les réunions tant nationales que locales sur l'allègement des tâches de direction n'ont été qu'une opération de propagande politico-médiatique.

Si dans les réunions nationales aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte, cela n'a pas été mieux au niveau local, y compris sur des demandes mineures :

les directeurs continuent d'être convoqués sur leur décharge de direction sans rattrapage du temps, la voix hiérarchique de « haut en bas » n'est pas respectée interdisant toute possibilité de limiter les envois intempestifs. Les documents continuent d'arriver en triple exemplaire du rectorat, des IA, des IEN dans les boîtes des directeurs. Les documents continuent d'être lourds au point qu'il est demandé aux directeurs de télécharger eux-mêmes des logiciels utiles à l'ouverture de ces documents et à la transmission aux collègues.

Aucun moyen humain n'est dégagé pour l'écriture des DUER dont la responsabilité relève pourtant du chef de service : l'IA DASEN.

Les PPMS se sont alourdis avec la réalisation des PPMS intrusion renforcés depuis les attentats de juillet. Pour autant la légalité n'est pas respectée puisqu'il devrait dépendre selon la loi sur la sécurité intérieure de 2004 de moyen de sécurité plus généraux. Aucun moyen humain, aucune qualification ne sont dégagés auprès des directeurs écoles pour leur réalisation laissant les directeurs responsables et souvent soumis à des injonctions paradoxales pour ne pas dire absurdes.

Les documents ne sont pas mis à jour sur les sites officiels qui continuent d'être pléthoriques alors que nous demandons la mise en œuvre d'un seul site regroupant toutes les documents utiles aux directeurs.

Et les directeurs seraient maintenant responsables de paramétrer le Livret Scolaire Unique Numérique avec Base élèves ? Le livret scolaire unique numérique représente une charge de travail supplémentaire pour tous les personnels ainsi qu'une introduction de nouvelles missions incompatibles avec le statut de 1989 des directeurs. Nous rappelons également que les CHSCT n'ont pas été consulté comme le prévoit la réglementation dans le cas d'introduction de nouvelle technologie ? Le Snudi FO demande la suspension immédiate de ce dispositif.